

# Santé au travail : passez à l'action !



## AIDE À DOMICILE

### + COVID-19

Reportez-vous  
à l'outil **Plan  
d'actions  
Covid-19**



# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Trouver et garder son personnel, réduire les absences au travail, garantir la continuité et la qualité des prestations, développer des relations de confiance avec les bénéficiaires et leur famille... Les services d'aide à domicile sont confrontés à de nombreux défis.

**Ces défis ne peuvent être relevés sans des salariés motivés et donc sans des conditions de travail et de sécurité satisfaisantes. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la qualité de votre service qui sont touchés.**

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur de l'aide à domicile.

## DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

**2,5 millions**

DE **JOURNÉES PERDUES** PAR AN

**53 %**

DES ACCIDENTS DUS  
AUX **MANUTENTIONS**

**25 %**

DES ACCIDENTS DUS  
AUX **CHUTES**

EN MOYENNE :

**86**

**JOURS D'ARRÊT** PAR ACCIDENT  
DU TRAVAIL

**STOP**

**280**

**JOURS D'ARRÊT**  
PAR MALADIE  
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

# LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS  
ET AUX ARTICULATIONS**



**CHUTES**

## PASSEZ À L'ACTION

### ↓ Adaptez les équipements afin de préserver la santé des intervenants

- Lors de la visite initiale, formalisez les recommandations d'aménagement ou de réparations visant à préserver la santé des intervenants.
- Fournissez des outils d'aide au déplacement : drap de glisse, lève-personne, barre de redressement, etc.
- Demandez à ce que le domicile soit équipé en matériel d'entretien adapté (balai-seau combiné, raclette à manche télescopique, escabeau à trois marches avec anse, etc.).
- Formez les salariés aux techniques d'aide au déplacement des personnes et à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap 2S).

### ↓ Repérez et limitez les risques de chutes

- Lors de la visite à domicile, repérez les situations à risques pour l'intervenant : obstacles au sol, couloirs ou escaliers encombrés ou mal éclairés, etc.
- Signalez au client les risques pour l'intervenant et préconisez des mesures de prévention.
- Demandez l'installation d'une rampe d'escalier si celle-ci est absente ou insuffisamment sûre.
- Demandez l'amélioration de l'éclairage si celui-ci est insuffisant.



## ACCIDENTS DE LA ROUTE

### ↓ Limitez les risques d'accident lors des déplacements

- Organisez et planifiez les déplacements en intégrant les temps de pause, de communication et le respect des limitations de vitesse.
- Organisez les temps de communication afin de proscrire l'usage du téléphone pendant la conduite.
- Si possible, mettez à disposition des véhicules de service.
- Vérifiez l'entretien régulier des véhicules.



## STRESS, INCIVILITÉS

### ↓ Prévenez et traitez les problèmes rencontrés lors des interventions

- Établissez un contrat de prestation avec le bénéficiaire, précisant le périmètre de l'intervention et ses limites.
- Encouragez votre personnel à vous signaler les difficultés afin d'identifier et traiter les situations à risques.
- Organisez des temps d'échanges avec les intervenants pour rechercher des solutions.
- Organisez périodiquement une visite au domicile pour rappeler le cadre de la prestation et actualiser les recommandations d'aménagement.

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

**En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :**

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- améliorez la satisfaction et la motivation de vos collaborateurs ;
- améliorez la qualité de vos services ;

- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



**NON**



**OUI**

→ **Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.**

→ **Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.**

→ **En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.**

→ **Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.**

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

## → Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



## → Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 [www.inrs.fr/aide-domicile](http://www.inrs.fr/aide-domicile)

## → Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 [www.ameli.fr/aide-domicile](http://www.ameli.fr/aide-domicile)



En partenariat avec : 

 **FEHAP**  
Santé Social - Privé Solidaire

 **Fédération du SERVICE AUX PARTICULIERS**

 **FNAAFP/CSF**  
Fédération de l'aide à domicile



**Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie - Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)

Édition **INRS ED 6477** • 1<sup>re</sup> édition • Mars 2022 • 8 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2727-9 • Conception graphique : Clémentine Rocolle / [les.reCreatives](http://les.reCreatives) • Illustrations : Émilienne/lilapik.com • Imprimé par Corlet